

la lettre

DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

SÉNATEUR DE LA SEINE-MARITIME



ÉDITORIAL

En ce début de mandat, je tiens à adresser mes félicitations aux maires et conseillers généraux qui ont été élus sur notre département. Les citoyens font confiance à leurs élus locaux parce qu'ils sont proches d'eux et à leur écoute. Les collectivités sont au cœur de la vie de la population, que ce soit par exemple dans l'organisation des services scolaires et périscolaires, dans la gestion des affaires sociales, dans l'aménagement du territoire, dans la prise en compte des défis du développement durable. Cela implique toujours plus de disponibilité et des responsabilités de plus en plus lourdes. Les élus locaux sont avant tout des acteurs engagés et responsables de notre société. A ce titre, ils doivent être respectés et accompagnés par l'Etat ; le partenariat entre l'Etat et les collectivités doit se fonder sur la clarté et la confiance réciproque. Il est temps d'engager véritablement les réflexions sur le statut de l'élu et sur une réforme globale de la fiscalité locale. La réforme des institutions en marche après les conclusions remises par le "Comité Balladur" a pour objectif principal, justement, l'adaptation de l'organisation de l'Etat à un pays qui a profondément évolué au cours des cinquante dernières années. Ce changement doit être accompagné par tous les acteurs de la société, des citoyens au Parlement en passant naturellement par les collectivités locales. Qui mieux qu'elles pour être au contact de la réalité pour ressentir les difficultés que traverse le pays et surtout répondre aux problèmes de chacun ?

CATHERINE MORIN-DESAILLY
Sénatrice de la Seine-Maritime

RÉFORME PORTUAIRE : "UNE RÉFORME INDISPENSABLE POUR RESTAURER LA COMPÉTITIVITÉ DES PORTS FRANÇAIS "

Au nom du groupe centriste du Sénat, Catherine Morin-Desailly est intervenue sur le projet de loi portant réforme des ports, qui concerne directement le département de la Seine-Maritime puisque Le Havre et Rouen sont deux des sept ports autonomes de la métropole. Constatant les faiblesses et les difficultés des ports autonomes français dans le contexte du transport maritime international, la sénatrice a insisté sur l'urgence à réformer l'organisation portuaire de notre pays. Elle a rappelé les enjeux majeurs du projet de loi :

- le recentrage des ports sur leurs missions régaliennes d'aménageurs et de gestionnaires de leur domaine qui permettra une meilleure gestion de ce domaine et une meilleure planification du développement des infrastructures portuaires ;
- la mise en place sur les terminaux d'un commandement unique pour les activités de manutention qui permettra d'améliorer l'efficacité et la productivité de ces opérations et de développer l'investissement privé dans les ports français ;
- la réforme du mode de gouvernance des grands ports maritimes, par la création d'un conseil de surveillance et d'un direc-

toire où le rôle des collectivités locales est renforcé à côté de celui de l'Etat ;

■ la possibilité de créer un conseil de coordination entre les ports, coopération qui a été expérimentée par les ports de Rouen et du Havre depuis 2005 pour trouver de nouvelles synergies bénéfiques à leur développement respectif.

Cependant, dans la perspective d'une réflexion plus large sur une politique portuaire compétitive, la modernisation de la desserte des ports est nécessaire. S'appuyant sur l'exemple du port de Rouen, la sénatrice de la Seine-Maritime a insisté sur l'importance pour les ports autonomes de bénéficier de dessertes routières, fluviales et ferroviaires adaptées.

A ce propos, elle a interrogé le ministre des transports sur la réalisation du contournement est de Rouen et sur le développement des infrastructures ferroviaires pour améliorer le fret. En réponse, Dominique Bussereau a souligné que ces deux dossiers étaient essentiels pour désenclaver l'agglomération de Rouen.

Enfin, elle a salué l'ambitieux plan d'investissement accompagnant cette réforme puisque l'Etat va doubler sa participation pour la période 2007-2013.

Consultez le site de Catherine Morin-Desailly sur :
www.catherine-morin-desailly.com

Dans l'hémicycle

LOI DE FINANCES POUR 2008

Lors du projet de loi de finances pour 2008, le groupe centriste a noté l'effort relatif qui a été réalisé en matière de gestion de la dépense publique, tout en regrettant que la recherche de l'équilibre budgétaire soit repoussée à 2012. Le groupe centriste a rappelé ses priorités :

- le redressement des finances publiques sans aggravation de la pression fiscale ;
- la justice sociale en matière d'impôts ;
- la recherche de l'efficacité économique des nouvelles mesures.

Les sénateurs centristes se sont ainsi opposés au doublement du crédit d'impôt des intérêts d'emprunt pour l'achat de la résidence principale qui ne fait qu'aggraver le déficit sans être incitatif. Enfin, ils ont souhaité que le Sénat consacre plus de temps à l'examen de la loi de règlement – qui rend compte de l'exécution budgétaire – qui renforce le pouvoir de contrôle des parlementaires plutôt qu'à la loi de finances initiale.

Le groupe Union centriste-UDF défend la liberté financière des collectivités

A l'occasion des débats relatifs aux collectivités locales, les sénateurs centristes ont tenu à défendre avec force l'autonomie des collectivités territoriales. Il est nécessaire de ré-

tablir une relation de confiance et de clarté entre elles et l'Etat. Celle-ci passe par des relations financières transparentes, honnêtes et équitables sur le plan de la répartition des compétences. A l'heure actuelle, tous les ministères interviennent dans le domaine de compétence des collectivités locales. Ce manque d'unité de vues nuit considérablement à la confiance qui devrait prévaloir dans les relations Etat/collectivités. Pour le groupe centriste, il n'est pas anormal de contraindre les dépenses des collectivités et d'ajuster la progression de l'enveloppe normée à la seule inflation, lorsque l'état des finances publiques le nécessite. En contrepartie il est indispensable d'assurer aux collectivités une plus grande liberté dans le choix de leurs dépenses. Sur proposition du groupe UC-UDF, le Sénat a adopté une mesure fiscale favorable aux collectivités. Il s'agit d'un dispositif sur les modalités de calcul du taux de référence de la taxe professionnelle des communautés à fiscalité additionnelle et de leurs communes-membres en cas de retour de compétences à celles-ci. Rien n'avait en effet été prévu en cas d'un transfert de compétences d'un EPCI vers ses communes membres, ce qui peut advenir de manière ponctuelle pour les compétences transférées

de manière facultative. Le dispositif adopté permet de neutraliser les effets d'un tel transfert de compétences sur le montant du ticket modérateur à la charge des communes et de l'EPCI concernés.

Les mesures de la loi de finances pour 2008 en faveur des collectivités

- réforme des taxes communales sur la publicité qui entrera en vigueur en 2009 ;
- création d'une commission consultative d'évaluation des normes applicables aux collectivités territoriales ;
- divers aménagements du régime des fonds départementaux de péréquation de la taxe professionnelle ;
- faculté pour les EPCI à taxe professionnelle unique de créer en leur sein une commission intercommunale des impôts directs ;
- pour les années 2008 et 2009, croissance de la "garantie de progression minimale" de la dotation de solidarité urbaine (DSU) égale, non à 5 %, comme prévu jusqu'alors, mais à la prévision d'évolution des prix à la consommation hors tabac.

NOUVELLE TÉLÉVISION PUBLIQUE

Suite à l'annonce par le président de la République, début janvier, de supprimer la publicité sur les chaînes de l'audiovisuel public, une Commission pour la "nouvelle télévision publique", dite "Copé", a été installée pour réfléchir à la modernisation de la télévision publique. Catherine Morin-Desailly participe, au sein du collège parlementaire, aux travaux de cette commission pluraliste, qui a engagé depuis trois mois une vaste réflexion sur l'avenir de l'audiovisuel public. Quatre groupes de travail (modèle culturel, financement, gouvernance

et diversification) ont été constitués afin de travailler à la fois sur l'identité des chaînes du service public, sur leurs missions et enfin sur les modalités de financement de la télévision publique. Au sein de l'atelier "modèle culturel et de création", Catherine Morin-Desailly réfléchit plus particulièrement au contenu des programmes. Dans le cadre de ces travaux, elle a plaidé, notamment, pour un renforcement du cadre régional de France 3. Selon la sénatrice, il faut profiter de la réforme pour entreprendre une véritable décentralisation et modernisation du réseau

France 3. Cette chaîne publique régionale mettrait en valeur les caractéristiques de chaque région notamment leur richesse culturelle, associative, historique et linguistique pour certaines en relayant, diffusant et retransmettant les manifestations publiques, festives, culturelles et les événements sportifs. Cela contribuerait fortement au renforcement de la vie régionale elle-même. On redonnerait ainsi sa vocation première à France 3 en en faisant la chaîne des régions et un véritable média de proximité.



Dans l'hémicycle

PROJET DE LOI SUR LES OGM : CATHERINE MORIN-DESAILLY S'ABSTIENT

Le projet de loi relatif aux organismes génétiquement modifiés, globalement comparable au texte présenté en 2006, transpose des directives européennes. Reporté de plusieurs semaines après l'activation de la clause de sauvegarde par le Gouvernement, le texte met en œuvre les grands principes dégagés par le Grenelle de l'Environnement :

- la liberté de produire ou de consommer avec ou sans OGM, l'utilisation d'OGM ne devant se faire qu'après évaluation des risques et dans le respect de la santé publique et de l'environnement ;
- la mise en place d'une Haute autorité sur les OGM, qui doit permettre une expertise indépendante et pluridisciplinaire ;
- la responsabilité du producteur d'OGM ;
- la transparence pour assurer une meilleure information du public.

Catherine Morin-Desailly souhaitait que les travaux du Sénat viennent encadrer plus fortement les dispositions du projet de loi en apportant des garanties sur plusieurs points afin de protéger les consommateurs, notamment :

- le développement d'une expertise réellement indépendante et contradictoire des risques sanitaires et environnementaux des OGM avant leur mise sur le marché ;
- la garantie de la transparence des études et le renforcement de l'information du public ;

- l'instauration d'un régime de responsabilité clair impliquant l'ensemble des opérateurs de la filière OGM ;

- la concrétisation du droit à produire et consommer sans OGM.

Malheureusement, le projet de loi, malgré quelques avancées de l'Assemblée dont les amendements "Chassaigne" et "Grosdidier"* , n'apporte pas de garanties suffisantes sur ces différents points. Plusieurs amendements du groupe centriste visant à garantir une coexistence stricte des cultures, à protéger les cultures biologiques, à préserver des zones sans OGM et à renforcer l'information du public ont ainsi été rejetés. Extrêmement réservée sur le projet de loi après son examen par le Sénat, Catherine Morin-Desailly, attachée au principe de précaution, n'a pas voté le texte.

** les amendements "Chassaigne" et "Grosdidier" protègent l'agriculture de qualité en limitant la culture et la commercialisation des OGM. Le premier prévoit que les OGM "ne peuvent être cultivés, commercialisés ou utilisés que dans le respect de l'environnement et de la santé publique, des structures agricoles, des écosystèmes locaux et des filières commerciales qualifiées « sans organisme génétiquement modifié » ; le second précise que la liberté de consommer et de produire avec ou sans OGM ne doit pas "nuire à l'intégrité de l'environnement et la spécificité des cultures traditionnelles et de qualité".*



PROJET DE LOI RELATIF AUX ARCHIVES : POUR UNE MODERNISATION DE LA POLITIQUE DES ARCHIVES

Le projet de loi relatif aux archives examiné au Sénat, dont Catherine Morin Desailly a été rapporteur pour avis, a confirmé que la politique des archives est un des piliers de la politique culturelle du patrimoine. Le projet de loi s'inscrit dans une phase de nécessaire modernisation de la politique des archives alors qu'un nouveau centre des Archives nationales ouvrira en 2010 à Pierrefitte-sur-Seine pour remédier à la saturation des locaux actuels. Il répond aux attentes de la communauté scientifique, des chercheurs, historiens, généalogistes ou autres usagers des services d'archives nationales et territoriales, en réduisant les délais de communication. Il renforce également la protection des archives. A l'initiative de Catherine Morin-Desailly, le Sénat a comblé un "vide juridique" s'agissant des archives des structures intercommunales.



Catherine Morin-Desailly s'engage pour les droits de l'homme



PEINE DE MORT DANS LE MONDE

Catherine Morin-Desailly a interrogé le Gouvernement sur l'action qu'il entend mener pour promouvoir l'abolition universelle de la peine de mort, cette peine qui est, selon Victor Hugo, le "signe spécial et éternel de la barbarie". Rappelant que la France avait inscrit seulement l'année dernière l'interdiction de la peine de mort dans sa Constitution, la sénatrice a estimé que le combat de l'abolition devait désormais se poursuivre hors de nos frontières. Si l'application de la peine de mort recule chaque année dans le monde, la sénatrice n'en a pas moins déploré la persistance d'un nombre non négligeable d'Etats non abolitionnistes (69 pays appliquent encore cette peine et 1591 personnes ont été

exécutées en 2006). Le maintien de la peine capitale aux Etats-Unis, dans la plus ancienne et la plus puissante des démocraties, constitue un obstacle majeur à la cause abolitionniste. Depuis 25 ans les outils juridiques internationaux se sont multipliés pour engager les Etats sur le chemin de l'abolition universelle de la peine de mort, les organisations internationales jouant en ce domaine un rôle majeur. L'abolition de la peine de mort constitue désormais un principe du système juridique international. Enfin, la sénatrice de la Seine-Maritime, estimant que le droit à la vie est un attribut inaliénable de la personne humaine, a appelé à un moratoire des exécutions dans le monde.

CATHERINE MORIN-DESAILLY SE MOBILISE POUR LE TIBET

Devant l'urgence de la situation au Tibet, Catherine Morin-Desailly a, avec les membres du groupe d'information sénatorial sur le Tibet, proposé une série d'actions. Rappelant que le Tibet se trouve aujourd'hui dans une situation d'oppression depuis son annexion par la Chine, le groupe d'information a demandé qu'une délégation pluraliste de la Commission des droits de l'homme des Nations Unies soit dépêchée pour enquêter sur les événements récents. Catherine Morin-Desailly considère également que la France, qui va bientôt exercer la présidence de l'Union européenne, a la responsabilité d'entraîner ses partenaires européens à adopter une politique commune sur la question tibétaine qui soit à la fois ferme et constructive. Le groupe d'information a,

en outre, estimé que la menace du boycott de la cérémonie d'ouverture et/ou de clôture des Jeux Olympiques, devait être utilisée comme un levier de pression sur les autorités chinoises pour les convaincre de relâcher leur étau sur le Tibet et les amener à négocier.

Dans la logique de son engagement au Sénat, l'élue de Rouen, a présenté devant le Conseil municipal une motion d'urgence de soutien au peuple tibétain. Dans cette motion votée à l'unanimité par le conseil municipal, la sénatrice de la Seine-Maritime demande au Gouvernement de prendre toute mesure adaptée auprès des autorités chinoises pour que cessent les violences au Tibet et pour faciliter la reprise du dialogue indispensable entre les autorités chinoises et les représentants du Dalai-Lama.

CATHERINE MORIN-DESAILLY, NOMMÉE VICE-PRÉSIDENTE DU GROUPE D'ÉTUDES SUR LES DROITS DE L'HOMME

Ce groupe d'études a été créé pour étudier et suivre les questions relatives aux droits de l'homme et assure une veille juridique et technique sur ce sujet afin d'informer l'ensemble des parlementaires.

COUR PÉNALE INTERNATIONALE : CATHERINE MORIN-DESAILLY INTERROGE LA GARDE DES SCEAUX

Catherine Morin-Desailly a récemment interrogé le ministre de la Justice sur l'adaptation du droit pénal français à la convention portant statut de la Cour pénale internationale. Constatant le retard pris par la France dans le processus de transposition et les lacunes du projet de loi, elle a souhaité savoir si le Gouvernement comptait amender son texte pour qu'il soit pleinement conforme au statut de la Cour pénale internationale.

TÊTES MAORIES

Pour faire suite aux initiatives de la ville de Rouen, Catherine Morin-Desailly a déposé une proposition de loi visant à autoriser la restitution par la France des têtes maories détenues par les musées français. Son collègue Philippe Richert a été nommé rapporteur de ce texte au nom de la commission des Affaires culturelles.

Sur le terrain

DES ÉLUS DE L'AGGLOMÉRATION ROUENNAISE INVITÉS AU SÉNAT

Catherine Morin-Desailly a accueilli des élus de la région de Rouen. La visite a été l'occasion d'un échange sur l'implication du Sénat dans la défense des collectivités locales.



VISITE DE CHANTIER À BLACQUEVILLE

Vendredi 16 mai, à l'invitation de Sylvain Bulard, maire de Blacqueville, Catherine Morin-Desailly a assisté à une réunion de chantier de la restauration de l'église Notre Dame, en présence de Madame Caron, architecte du patrimoine chargée de la maîtrise d'œuvre, du conseiller général Pascal Marchal et de plusieurs élus de la commune. Elle a ainsi pu voir l'ampleur des travaux entrepris. Sensible à la sauvegarde et à la valorisation du patrimoine du département, elle a tenu à apporter une contribution à ceux-ci au titre de sa réserve parlementaire.



JOURNÉE DE LA FEMME SUR LES HAUTS DE ROUEN

Catherine Morin-Desailly a participé avec des collègues élues à des manifestations préparées par le collectif des femmes des Hauts de Rouen



Françoise Lechau et des collègues élues : Laurence de Kergal, Marie-Hélène Roux, Jocelyne Mehaignery, Edith Beaud-Delecluse et Régine Marre.



Catherine Morin-Desailly entourée des membres du collectif.

Sur le terrain

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE ROUEN : HOMMAGE À TOLMER

Catherine Morin-Desailly a inauguré l'exposition consacrée en ce début d'année à Rouen à l'artiste Roger Tolmer, dont le musée conserve un nombre important d'œuvres provenant principalement du don effectué par Huguette Tolmer après la disparition de son époux. Le centenaire de sa naissance était l'occasion de lui rendre hommage.



Philippe Priol (Président de l'association des amis de Tolmer), Catherine Morin-Desailly, Huguette Tolmer et Laurent Salomé, directeur des musées de Rouen.

CULTURE TOUTE ! UNE ASSOCIATION DE SENSIBILISATION À LA CULTURE

L'association Culture Toute !, dont Catherine Morin-Desailly est présidente, est née de la volonté de personnalités impliquées dans la vie culturelle régionale. Convaincues que la culture représente un enjeu social majeur, ces personnalités souhaitent sensibiliser les publics à la place et au rôle de la culture dans la société et favoriser la réflexion dans le domaine artistique et culturel. Des rencontres, ouvertes à tous et notamment aux élus locaux, sont régulièrement organisées autour de personnalités spécialisées dans le domaine de la culture ou d'artistes.



La prochaine conférence, qui aura pour thème "L'éducation artistique et culturelle : quels enjeux pour demain ?", aura lieu le 23 juin à 18h à la Chapelle Saint-Louis à Rouen (place de la Rougemare) en présence de Jean-Pierre Lorient, délégué national de l'Association Nationale de Recherche et d'Action Théâtrale. (Entrée libre)

Contact :

26, rue Saint Maur, 76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30
Mail : contact@culture-toute.com

MÉNINGITE

Alors qu'une trentaine de cas de méningites ont déjà été recensés depuis le mois de janvier dans le département - dont deux mortels -, Catherine Morin-Desailly continue de se mobiliser et d'alerter les pouvoirs publics sur l'épidémie qui touche le département depuis 5 ans. Elle a saisi à plusieurs reprises le préfet ainsi que le ministre de la Santé. Une rencontre avec la Ministre a eu lieu à la fin avril afin de faire le point sur la situation. Si la zone de Dieppe continue de présenter un taux largement supérieur à la moyenne, Catherine Morin-Desailly estime qu'une campagne de sensibilisation plus importante tant auprès des

professionnels de santé que des structures accueillant des jeunes doit être menée dans tout le département. La ministre de la Santé a indiqué que le projet d'une campagne d'information audiovisuelle sur la méningite serait étudié par l'Institut National de Prévention et d'Education pour la Santé (INPES).

La vaccination contre le méningocoque de type B continue à être ciblée sur la zone de Dieppe - alors qu'elle devait concerner l'ensemble des personnes âgées de 0 à 19 ans en Seine-Maritime-, en raison de l'insuffisance de vaccins en provenance de Norvège.

COORDONNÉES DE CATHERINE MORIN-DESAILLY

PERMANENCE DE SEINE-MARITIME

8 bis, rue Alsace-Lorraine - 76000 Rouen
Tél. : 02 35 15 38 30 - Fax : 02 35 71 14 85
catherine.morindesailly@wanadoo.fr

Assistants : Clarisse de BOISHEBERT - Olivier PREVOST

AU SÉNAT

15, rue de Vaugirard - 75291 Paris cedex 06
Tél. : 01 42 34 29 95 - Fax : 01 42 34 40 42
c.morin-desailly@senat.fr
Assistant : Stéphane HÉLIÈRE